

**DÉCISION
DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

du 1^{er} janvier 1995

portant nomination de membres du Tribunal de première instance

(95/5/CE, Euratom, CECA)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES
ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et
notamment son article 168 A,

vu la décision 88/591/CECA, CEE, Euratom du
Conseil, du 24 octobre 1988, et notamment son article 2,

vu l'acte concernant les conditions d'adhésion de la république d'Autriche, de la république de Finlande et du royaume de Suède et les adaptations des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée, et notamment son article 157, tel que résultant de la décision du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier 1995 adaptant les instruments concernant l'adhésion des nouveaux États membres à l'Union européenne, et notamment ses articles 10 et 31.

DÉCIDENT:

Article unique

1. Est nommé juge au Tribunal de première instance pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 août 1995:

M^{me} Pernilla LINDH.

2. Sont nommés juges au Tribunal de première instance pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 août 1998:

M. Josef AZIZI,
M^{me} Virpi TIIIL.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1995.

Le président
P. DE BOISSIEU